

NATIONS UNIES

Assemblée générale



CINQUANTIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
27e séance
tenue le
jeudi 9 novembre 1995
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 27e SÉANCE

Président : M. PETRESKI (ex-République yougoslave de Macédoine)

puis : M. MURPHY (Irlande), Vice-Président

SOMMAIRE

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT (suite)

- a) EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/50/SR.27
16 novembre 1995

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT (A/50/113, A/50/113/Add.1, A/50/254-S/1995/501, A/50/345, A/50/425-S/1995/787, A/50/475, A/50/518)

a) EXAMEN TRIENNAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES (A/50/202-E/1995/76, A/50/202/Add.1-E/1995/76/Add.1, A/50/202/Add.2-E/1995/76/Add.2, A/50/202/Add.3-S/1995/76/Add.3) (suite)

1. Mme HEYZER (Directrice du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme) dit qu'à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, les gouvernements de plus de 100 pays, la plupart des organismes des Nations Unies et les ONG ont adopté une plate-forme d'action vigoureuse et que le moment est venu de mettre en oeuvre les engagements souscrits à cette occasion en permettant aux femmes de participer aux décisions qui influent sur leur vie et de faire régner dans le monde l'égalité, la paix et le bien-être pour tous.

2. Sous l'impulsion de cette conférence, UNIFEM privilégie désormais la responsabilisation politique et l'autonomisation économique des femmes; d'une part, les femmes doivent avoir accès aux ressources économiques et pouvoir en disposer à long terme et de façon prévisible et, d'autre part, elles doivent pouvoir gérer leur propre vie et devenir des décideurs à tous les niveaux.

3. Pendant ses 20 années d'existence, UNIFEM a remporté de nombreux succès dans des domaines jugés prioritaires par les femmes et, conformément à son mandat, il continue son action à la fois dans les pays en développement et au sein du système des Nations Unies. Il s'agit de créer avec les autres organismes des Nations Unies des partenariats ayant pour objet un développement qui soit durable et équitable pour les deux sexes. UNIFEM poursuit cette action notamment par le biais de divers groupes de travail interinstitutions et en association avec des ONG et des groupements féminins.

4. Actuellement, les conseillers régionaux d'UNIFEM prêtent un appui technique aux coordonnateurs résidents des Nations Unies pour faciliter la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action de Beijing au niveau national. Le Fonds travaille aussi en étroite collaboration avec le FNUAP au niveau national, et avec l'UNICEF pour établir des liens entre le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant. Cette action au niveau local se double d'une action dans diverses instances régionales.

5. UNIFEM est une petite organisation, ce qui lui permet d'intervenir rapidement lorsque de nouveaux problèmes surgissent, et pourtant, il a une assise solide dans l'ensemble des pays en développement. La Plate-forme d'action de Beijing lui confère un rôle clef dans la mise en oeuvre et UNIFEM est prêt à jouer ce rôle. Or, pour honorer les engagements souscrits lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, le Fonds a besoin d'urgence de doubler ses ressources qui ne sont à l'heure actuelle que de 12 millions de dollars. Il souhaite remercier tous les États Membres qui se sont montrés généreux à son égard lors de la récente conférence d'annonces de contributions, et invite la communauté internationale à faire preuve de la volonté politique

/...

voulue pour allouer les ressources nécessaires à cette importante dimension du développement humain et social.

6. Mme ULLOA (Équateur), parlant au nom des États membres du Groupe de Rio, rappelle que ces pays ainsi que d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont énoncé leurs priorités en matière de développement dans la Déclaration de Montevideo signée le 19 mai 1995.

7. Dans le processus de développement, chacun des acteurs a un rôle bien défini qu'il se doit de jouer. Les pays donateurs doivent atteindre les objectifs fixés en matière d'aide publique au développement et fournir les ressources destinées aux activités opérationnelles de développement sur une base prévisible, continue et assurée. Le système des Nations Unies doit préserver l'universalité, la neutralité et le multilatéralisme des activités opérationnelles, qui doivent répondre aux besoins des pays en développement et respecter leurs politiques et leurs priorités. Quant aux pays en développement, ils doivent prendre en main leur propre développement.

8. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes estiment, comme le PNUD, que celui-ci doit concentrer ses ressources dans quatre domaines du développement humain durable : l'élimination de la pauvreté, l'environnement, la condition de la femme et la création d'emplois. S'ils souscrivent également à l'approche-programme, une plus grande souplesse, qui permettrait de tenir compte des conditions propres aux différents pays, leur paraît souhaitable et, dans certains secteurs spécialisés, l'approche-projet demeure préférable à leur avis.

9. C'est pour ces raisons qu'un examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies est essentiel, car seule une réflexion périodique permet de corriger les erreurs et d'améliorer l'efficacité du système. C'est pour ces raisons aussi qu'on ne peut qu'approuver l'effort de décentralisation de tous les fonds, programmes et institutions spécialisées au profit des bureaux extérieurs, propices au dialogue et aux solutions pragmatiques, tout comme le travail de simplification et d'harmonisation des procédures.

10. Dans la Déclaration de Montevideo, les pays signataires notent avec inquiétude que les ressources qui leur sont allouées par le PNUD ont sensiblement diminué, leur région étant considérée comme parvenue à un certain niveau de développement. Or, leurs efforts de développement sont en quelque sorte tenus en échec par une conjoncture économique mondiale incertaine.

11. Au sujet de la coopération économique et technique entre pays en développement, la Déclaration de Montevideo réaffirme que tout comme l'ensemble des activités opérationnelles des Nations Unies, elle doit répondre strictement aux priorités nationales définies par les pays eux-mêmes.

12. M. DUBČEK (Slovaquie) dit que l'ONU qui a un vaste mandat et des ressources limitées, doit s'efforcer d'équilibrer ses activités en matière de maintien de la paix et de sécurité internationales et ses activités en matière de développement économique et social. Elle doit aussi veiller à compléter les politiques et stratégies de ses fonds et programmes de développement par des mesures concrètes et une gestion adaptée aux problèmes quotidiens.

13. À la lecture des documents concernant les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (notamment le document A/50/202/Add.2), on constate qu'en 1993 et 1994 les activités opérationnelles du système des Nations Unies ont été limitées à l'un des deux États successeurs de la Tchécoslovaquie, alors que ces États sont tous les deux devenus Membres de l'ONU le même jour. On peut se demander si le système des Nations Unies préfère choisir la voie la plus facile et s'en tenir aux liens traditionnels. Pourtant la Slovaquie doit bâtir toute son infrastructure gouvernementale. Par bonheur, la Slovaquie, comme d'autres pays nouveaux d'Europe centrale et orientale, a bénéficié de l'appui bilatéral de certains pays donateurs.

14. Il serait bon par ailleurs que les pays donateurs aient davantage la possibilité de vérifier l'usage qui est fait de leurs contributions aux fonds et programmes de développement des Nations Unies. Il faudrait également que les pays d'Europe centrale et orientale qui sont récemment devenus membres des organismes des Nations Unies soient mieux représentés dans les secrétariats mais il est difficile de remédier à cette situation à cause du gel des recrutements. On pourrait donc envisager de proposer aux jeunes de ces pays des stages dans les organismes et organes des Nations Unies. Quant aux mesures prises par les conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies pour le développement (document A/50/202/Add.3), la Slovaquie estime, comme le fait valoir la Commission économique pour l'Europe, que cette dernière devrait devenir l'organe central chargé de faciliter la promotion de la coopération entre les programmes et organismes des Nations Unies en ce qui concerne l'intégration des pays en transition à l'économie mondiale.

15. Le PNUD devrait jouer un rôle central dans le développement humain durable. On ne peut que se féliciter du renforcement approuvé par le Conseil d'administration de la Direction régionale pour l'Europe et la CEI. L'Administrateur a été chargé par le Secrétaire général de le seconder dans toutes les réformes entreprises pour améliorer la coordination des activités opérationnelles de développement et des progrès considérables ont été réalisés à cet égard, notamment grâce à un accord avec le Directeur du Département de l'information du Secrétariat de l'ONU qui permettra de renforcer le rôle des coordonnateurs résidents.

16. M. MANIA (Qatar) dit que le cinquantenaire de l'Organisation constitue une excellente occasion de repenser la portée des activités opérationnelles de développement du système, puisque le développement est le principal objectif des Nations Unies. Or, les ressources allouées à ces activités sont marquées par l'instabilité et la diminution, dans le contexte d'un monde en changement qui exige une adaptation constante des activités opérationnelles aux besoins des pays qui ne cessent d'augmenter. Le système des Nations Unies est tout naturellement appelé à aider les gouvernements à parer aux problèmes qui dépassent leurs propres ressources financières, mais l'écart entre les besoins des États Membres et les possibilités du système des Nations Unies ne fait que se creuser.

17. Il faut donc dresser un tableau réaliste des ressources disponibles. Le montant de l'aide publique au développement, qui était resté constant pendant une vingtaine d'années, est tombé de 60,8 milliards de dollars en 1992 à 55,9 milliards de dollars en 1993. Cette chute, qui va avoir des incidences

négligentes tant sur l'assistance en général que sur les activités opérationnelles en particulier, est très préoccupante. Les contributions versées au PNUD sont demeurées constantes en valeur réelle alors que, dans sa résolution 90/34, le Conseil d'administration avait prévu, pour le cinquième cycle de programmation (1992-1996), un taux annuel de croissance de 8 % des contributions volontaires, mais cette dernière année a été témoin d'une chute brutale des contributions, ce qui a entraîné un déficit de 1,4 milliard de dollars pour l'ensemble du cinquième cycle. Ces difficultés financières se répercutent également sur l'UNICEF, le FNUAP et le PAM, qui sont souvent agents d'exécution des projets du PNUD et il est difficile d'établir des plans à long terme puisque le niveau des contributions demeure imprévisible. C'est pourquoi il importe, dans le cadre de cet examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, de mettre au point un mécanisme de financement plus prévisible et plus sûr, en s'inspirant des directives énoncées dans la résolution 48/162, et d'encourager les gouvernements à tenir leurs engagements.

18. Par ailleurs, il convient de renforcer la coopération entre les institutions de Bretton Woods et le système des Nations Unies, surtout dans les domaines de l'environnement et de l'atténuation de la pauvreté, étant donné l'importance de cette coopération pour les pays en développement et l'intérêt que présente pour ces institutions financières l'expérience pratique du système des Nations Unies.

19. Le Qatar, pour sa part, a versé une contribution de 370 000 dollars au PNUD et des contributions d'un montant appréciable au PAM, au FEM, au PNUE, l'ensemble de ses contributions aux activités opérationnelles de développement s'élevant à 586 000 dollars.

20. M. BLANCO (Honduras), parlant au nom des pays d'Amérique centrale, souscrit à la déclaration faite par les Philippines au nom du Groupe des 77 et de la Chine. La communauté et la situation internationales se sont profondément modifiées depuis la signature de la Charte des Nations Unies sans que pour autant aient été mis au point des mécanismes de coopération susceptibles de véritablement promouvoir le dialogue Nord-Sud et Sud-Sud.

21. Étant donné l'ampleur des besoins des pays en développement, le système des Nations Unies doit disposer des ressources nécessaires pour ses activités opérationnelles, notamment pour la lutte contre la pauvreté, la faim et la dégradation de l'environnement, pour la mise en valeur des ressources humaines et la création d'emplois. Ces activités sont essentielles et doivent conserver un caractère universel, multilatéral, neutre et souple, leur permettant de s'adapter aux besoins des pays bénéficiaires.

22. Par ailleurs, il convient de continuer à mettre l'accent sur la coopération économique et technique entre pays en développement dont le potentiel est loin d'être négligeable. Les pays d'Amérique centrale sont favorables également à la création d'un fonds d'affectation spéciale et à l'organisation d'une conférence sur la coopération Sud-Sud. Ils ont d'ailleurs défini, pour la sous-région, un agenda intégré de développement durable, fondé sur le dialogue, qui mérite l'appui du système des Nations Unies.

23. S'il est vrai que la résolution 48/162 de l'Assemblée générale a permis de commencer à réformer le Conseil économique et social et autres entités, il est cependant nécessaire de revitaliser les organismes des Nations Unies s'occupant de la coopération pour le développement en en revoyant le fonctionnement et en leur permettant de collaborer plus étroitement avec les institutions de Bretton Woods, et notamment la Banque mondiale. Ce n'est qu'en procédant à une analyse structurelle mondiale des problèmes de développement qu'il sera possible de les résoudre.

24. M. PARK (République de Corée) se félicite de l'évolution des activités opérationnelles du système des Nations Unies, qui sont désormais menées dans un nombre croissant de pays et ont une portée plus vaste. Pour tenir compte de cette évolution, les notes de stratégie nationale doivent situer les activités des Nations Unies dans le contexte des priorités nationales et permettre le suivi et l'évaluation. Ce système n'a pas encore été adopté par tous les pays, mais certains y voient un excellent moyen de coordonner l'aide extérieure et la majorité des coordonnateurs résidents y sont favorables. Il convient donc d'aider les nations qui le souhaitent à élaborer ces notes en leur laissant toutefois le soin de décider de leur contenu.

25. L'approche-programme continue, quant à elle, de bien fonctionner mais elle doit être appliquée avec souplesse.

26. Il est également encourageant de constater que la modalité de l'exécution nationale est de plus en plus souvent retenue mais il faut tenir compte, comme le suggère la recommandation 16 du rapport examiné, des situations spécifiques. Il s'agit en effet d'un outil précieux de renforcement des capacités nationales.

27. Conformément à la recommandation 8, il faut encore renforcer le système des coordonnateurs résidents afin d'utiliser au mieux les ressources limitées disponibles. Certes, de nombreux efforts ont déjà été déployés à cet égard, puisque l'Administrateur du PNUD a pour tâche d'aider le Secrétaire général à améliorer la coordination des activités opérationnelles.

28. Pour ce qui est de l'harmonisation et de la simplification des procédures, un programme précis devrait être soumis au Conseil économique et social en 1996, un rapport intérimaire étant présenté en 1997.

29. La coopération entre les institutions de Bretton Woods et le système des Nations Unies s'est renforcée dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, de l'environnement et du développement social et il convient maintenant d'encourager le dialogue et l'harmonisation entre toutes les entités au niveau central.

30. Conformément à la recommandation 23, il faudrait procéder à des évaluations périodiques de l'impact des activités entreprises et porter les enseignements tirés à l'attention des responsables de la programmation de façon systématique.

31. La République de Corée est favorable au principe des locaux communs qui présente de nombreux avantages, à condition toutefois qu'il n'en résulte pas de coûts supplémentaires. Plus encore que de services et locaux communs, c'est

d'une volonté commune de coopérer dont les divers organismes du système ont besoin.

32. Enfin, la République de Corée a accru le niveau de ses contributions volontaires de 65 % par rapport au montant annoncé.

33. M. PAWAR (Inde) s'associe à la déclaration faite par la délégation philippine au nom du Groupe des 77 et de la Chine, mais souhaite faire quelques observations concernant les recommandations figurant dans le rapport présenté.

34. Pour ce qui est des notes de stratégie nationale, considérées comme un outil permettant de mieux coordonner les activités des organismes des Nations Unies sur le terrain et de mieux les intégrer dans les programmes de développement des pays, elles doivent avoir un caractère facultatif et ne doivent pas servir de base à l'élaboration de lignes directrices générales. L'Inde, comme certains autres pays, ne voit pas la nécessité d'utiliser ce mécanisme et souligne en outre que ces notes ne peuvent, en application de la résolution pertinente de l'Assemblée générale, en aucun cas être examinées par les conseils d'administration des organismes des Nations Unies ou par des gouvernements étrangers.

35. Il semblerait également que les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général (A/50/202), se fondent davantage sur les réponses des représentants des organismes des Nations Unies sur le terrain que sur celles des gouvernements souverains eux-mêmes. Il serait intéressant de savoir combien de gouvernements ont fait connaître leur position à ce sujet. Sur les 28 recommandations, certaines sont pratiques et méritent considération, mais la plupart sont tout simplement inopportunes. L'élaboration de lignes directrices applicables à l'ensemble du système des Nations Unies sur la base d'un échantillonnage restreint de réponses va à l'encontre de l'esprit d'aide au développement des Nations Unies.

36. Le montant généreux des contributions versées par le Gouvernement indien pour les activités de développement illustre bien l'importance qu'il leur attache. Il faut cependant que les règles du jeu soient respectées et que l'assistance fournie soit universelle et impartiale.

37. M. ZENNA (Éthiopie), après s'être associé à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine, fait observer que nombre de pays en développement, en particulier les plus pauvres d'entre eux, connaissent d'énormes problèmes, liés notamment à la pauvreté et à l'analphabétisme, qui menacent souvent l'existence même de leurs populations et il se félicite du rôle joué par les divers organismes des Nations Unies pour tenter de remédier à la situation. Il accueille notamment avec satisfaction la décision du Conseil d'administration du PNUD d'axer ses activités de développement sur la pauvreté et de consacrer davantage de ressources aux PMA et espère que d'autres organismes des Nations Unies feront de même.

38. L'Éthiopie soutient l'approche intégrée aux niveaux national et régional dont elle bénéficie d'ailleurs elle-même, puisque les divers bureaux interinstitutions appuient ses efforts de décentralisation. Cette approche a également été retenue pour le cinquième cycle de programmation par pays.

30. L'orateur note avec satisfaction que l'exécution nationale est en passe de devenir la principale modalité de mise en oeuvre des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et que les projets ainsi réalisés bénéficient de davantage de ressources. Compte tenu du petit nombre de PMA exécutant eux-mêmes leurs programmes, il reste cependant beaucoup à faire et le renforcement des capacités devrait demeurer un élément essentiel des activités opérationnelles des organismes des Nations Unies au niveau national.

40. Le processus de décentralisation et de délégation des pouvoirs qui caractérise actuellement les organismes de développement des Nations Unies est essentiel et il faut en outre continuer, pour des raisons d'efficacité et d'économie, à avoir davantage recours aux experts nationaux. Les Nations Unies doivent répondre aux besoins croissants des pays en développement et il faudra renforcer la présence d'experts sur le terrain.

41. La question du financement des activités, enfin, reste capitale; or, il s'avère que les ressources stagnent ou diminuent. Il s'ensuit une réduction des programmes qui affecte principalement les pays les plus pauvres, notamment ceux de l'Afrique subsaharienne, pour lesquels les flux nets d'APD ont diminué, qui ne reçoivent qu'un pourcentage minime des investissements étrangers directs consacrés aux pays en développement et dont les exportations ne cessent de décliner. Il convient donc de mettre au point un mécanisme permettant de disposer en permanence de ressources stables et prévisibles.

42. M. Murphy (Irlande) (Vice-Président) prend la présidence.

43. M. OMAR (Bangladesh), souscrivant aux vues exposées par le représentant des Philippines au nom du Groupe des 77 et de la Chine, prend acte des mesures prises en application des recommandations figurant dans les résolutions 44/211, 47/199 et 48/162 de l'Assemblée générale et se félicite de la collaboration croissante entre organismes des Nations Unies, notamment par le biais du Groupe consultatif mixte des politiques (GCMP) et du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO). Selon lui, il faut veiller plus que jamais à adapter les activités opérationnelles aux besoins et aux priorités de chaque pays en associant les responsables locaux à chacune des étapes des projets, et à renforcer les capacités locales en faisant intervenir au maximum les institutions, compétences et services du pays bénéficiaire et en favorisant la décentralisation et la délégation de pouvoirs.

44. Il est capital à cet égard que les coordonnateurs résidents continuent d'assumer leurs fonctions directrices, que les gouvernements puissent s'adresser directement aux organismes de développement compétents et présentant des avantages comparatifs, et que les programmes soient suffisamment souples pour répondre aux objectifs de développement spécifiques de chaque pays. Il est quelque peu inquiétant de voir l'ONU privilégier le règlement des conflits et les secours humanitaires à court terme alors que seul le développement peut fournir de solides fondements à la paix et à la sécurité internationales et si le coordonnateur résident peut prendre en charge l'assistance humanitaire au même titre que les autres activités opérationnelles, il ne doit pas pour autant exercer la moindre fonction politique car cela compromettrait le principe de neutralité qui sous-tend son action.

45. S'agissant de la situation financière critique des fonds et programmes des Nations Unies, le Bangladesh estime qu'il s'agit moins d'un problème de ressources que d'un manque de volonté politique de la part de la communauté internationale. Ironiquement, cette pénurie de ressources, qui se traduit notamment par la baisse de l'aide publique au développement, intervient au moment où l'on souhaite revitaliser le système des Nations Unies pour mieux répondre aux besoins économiques et sociaux des pays en développement. Or, pour être efficaces, les activités opérationnelles exigent un flux prévisible, continu et assuré de ressources, notamment en faveur des pays les moins avancés dont la situation économique est désespérée.

46. La restructuration et le renforcement du Conseil économique et social ont permis de créer les conditions d'une plus grande interaction avec les conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies, et c'est au Conseil qu'il incombe de formuler les directives nécessaires pour la formulation de programmes plus cohérents et mieux concertés.

47. L'approche-programme, quant à elle, est un instrument permettant de mieux harmoniser les efforts déployés par les organismes des Nations Unies et les priorités nationales des pays et de mobiliser des ressources à cet effet, mais elle ne constitue pas une fin en soi, d'où la nécessité de faire preuve de plus de souplesse pour adopter la programmation à la diversité des besoins locaux.

48. Le Bangladesh estime que peu de progrès ont été accomplis dans l'application de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale en ce qui concerne l'harmonisation et la simplification des modes de présentation, des règles et des procédures.

49. Par ailleurs, si la notion de note de stratégie régionale est encore quelque peu prématurée, il conviendrait d'intensifier les échanges d'informations et de données d'expérience, notamment par le biais des commissions économiques régionales. Les notes de stratégie nationale ne devraient être élaborées que si le gouvernement concerné le souhaite et demeurer sous son entière responsabilité, en complément des autres outils de programmation mis en place avec ou sans l'aide des organismes des Nations Unies.

50. S'agissant de la coopération avec les institutions de Bretton Woods, question actuellement examinée par le Groupe de travail ad hoc à composition non limitée sur un Agenda pour le développement, le dialogue pourrait être ravivé au niveau du Siège, avec un Conseil économique et social renforcé, et au niveau des pays, avec les coordonnateurs résidents. Les institutions de Bretton Woods pourraient compléter les efforts du système des Nations Unies dans les domaines du renforcement des capacités, de la lutte contre la pauvreté et de la conservation de l'environnement. De leur côté, les organisations des Nations Unies pourraient contribuer à donner un visage humain aux programmes d'ajustement structurel conçus par les institutions de Bretton Woods.

51. C'est sur cette base que le Bangladesh s'engage à contribuer activement à l'important exercice que constitue l'examen triennal des activités opérationnelles.

52. M. BETI (Observateur de la Suisse), précisant que les recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général (A/50/202) constituent un très bon point de départ pour le débat sur les orientations et directives à donner aux activités opérationnelles au cours des trois prochaines années, dit que cinq grands thèmes appellent une réflexion.

53. Tout d'abord, la coopération internationale pour le développement traverse une mauvaise phase car les pays donateurs traditionnels sont confrontés à de graves problèmes budgétaires au moment même où les besoins d'aide extérieure des pays du Sud et de nombreux pays en transition ne cessent de croître. Il faudra donc réexaminer les priorités et opérer des choix douloureux de manière à atteindre les meilleurs résultats possibles avec les ressources disponibles, et chaque organisme devra se concentrer dans les domaines où il possède des avantages comparatifs réels.

54. Pour ce qui est de l'efficacité des activités opérationnelles des Nations Unies, il convient de noter que des progrès ont été réalisés dans l'exécution nationale et l'approche-programme, alors que beaucoup reste à faire au sujet de la note de stratégie nationale et de la coordination. Or, pour importants qu'ils soient, ces aspects ne doivent pas constituer une fin en soi : ce qui importe véritablement c'est qu'ils aient l'impact recherché. La Suisse est donc prête à apporter un appui financier à une étude sur ce sujet qui n'est pas abordé dans le rapport du Secrétariat.

55. C'est en matière de renforcement des capacités – aussi bien de formulation que de gestion de programmes – que le système possède ses avantages comparatifs les plus importants, car grâce à leur neutralité et leur impartialité, les fonds et programmes des Nations Unies sont les mieux placés pour aider les pays partenaires à prendre en main leur propre destin.

56. S'agissant des équipes de terrain dont dépend en grande partie la réputation du système, la qualité des coordonnateurs résidents a pu être améliorée grâce à une sélection plus rigoureuse et le travail d'équipe interinstitutions au niveau local permet d'obtenir des meilleurs résultats en éliminant des rivalités stériles.

57. Enfin, le système de financement des activités opérationnelles, notamment les financements multilatéraux, ne constitue pas une solution durable si on veut préserver la neutralité, l'indépendance et l'impartialité des Nations Unies. Le Groupe de travail ad hoc sur les modalités de financement devrait donc étudier les options possibles, notamment pour enrayer l'érosion des ressources générales des fonds et programmes.

58. M. PIBULSONGGRAM (Thaïlande), se félicitant de l'excellente base de réflexion que constitue le rapport A/50/202 du Secrétaire général, dit que l'examen triennal doit avoir pour but le renforcement du système actuel des activités opérationnelles pour le développement afin de mieux répondre aux besoins des pays bénéficiaires, notamment des pays en développement. En effet, les organismes des Nations Unies sont toujours plus sollicités dans un nombre croissant de pays et à leurs domaines d'intervention traditionnels – soutien de la production alimentaire, lutte contre la pauvreté, santé et éducation – s'ajoutent aujourd'hui d'autres secteurs comme le renforcement des capacités de

recherche-développement, la préservation de l'environnement et le développement durable.

59. Des efforts concertés s'imposent donc à tous les niveaux en faveur des objectifs du développement, moyennant une collaboration plus étroite entre gouvernements nationaux, institutions spécialisées des Nations Unies, institutions de Bretton Woods, ONG et secteur privé et c'est au Conseil économique et social qu'il incombe d'orchestrer leur action. Dans tous les cas, on veillera à respecter le principe selon lequel le gouvernement bénéficiaire a l'entière responsabilité de son plan de développement national et du choix des priorités à suivre.

60. Étant donné la diversité des scénarios vécus par chaque pays, les organismes des Nations Unies doivent s'adapter aux besoins locaux en matière de développement durable, d'où l'importance du réseau des coordonnateurs résidents qui doit être renforcé pour constituer l'espace de dialogue nécessaire à la réussite des programmes.

61. Pour ce qui est des instruments de programmation, la note de stratégie nationale offre un excellent cadre aux activités de développement des Nations Unies, et devrait être élargie à la coopération régionale en application des recommandations 19 et 20 du rapport du Secrétaire général. L'approche-programme, de son côté, semble plutôt être adaptée aux besoins des pays en développement. Et l'exécution nationale est un moyen concret de renforcer les capacités et les institutions de chaque pays, même si diverses difficultés ont surgi dans l'application, du fait en partie du manque de clarté de certaines des règles suivies. Il faut aussi se féliciter des mécanismes de coordination interinstitutions, notamment des groupes consultatifs mixtes qui favorisent les échanges entre les différents partenaires.

62. Toutes ces activités exigent un apport financier régulier, stable et prévisible de ressources, aussi est-il impératif que les pays donateurs prennent l'engagement politique de verser les contributions promises et de réaliser ainsi les objectifs définis lors de l'examen triennal.

63. M. HORIGUCHI (Japon) fait observer que, depuis que la résolution 2688 (XXV) a fait du PNUD l'organisme chef de file pour les activités opérationnelles de développement, les autres fonds et programmes ont acquis une plus grande indépendance financière et le PNUD n'est plus en mesure d'assurer ce rôle. Il devrait cependant rester responsable de la coordination dans l'ensemble du système, en disposant davantage de moyens à cette fin.

64. Les coordonnateurs résidents ont un rôle clef à jouer mais il convient de les aider, en veillant à ce que les représentants locaux des autres entités qui exécutent des activités opérationnelles les consultent au sujet de l'exécution des grands programmes et en autorisant les coordonnateurs résidents à proposer aux responsables de ces entités de modifier au besoin le programme du pays et les grands projets afin de les aligner sur la note de stratégie nationale, conformément aux dispositions de la résolution 47/199.

65. La note de stratégie nationale est utile pour le bon déroulement des activités opérationnelles des Nations Unies, outre qu'elle contribue à la

coordination des projets de développement au niveau local. C'est pourquoi, il faut se féliciter de la décision de la Banque mondiale de participer à l'élaboration des notes de stratégie nationale. Le Japon est aussi résolument favorable à la recommandation 25. Il serait possible par ailleurs d'améliorer la coordination entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods en chargeant les organismes des Nations Unies d'élaborer des plans de développement concrets qui pourraient être financés par la Banque mondiale. Le Japon pour sa part est disposé à promouvoir la coordination entre ses propres projets bilatéraux et les projets des organisations multilatérales. Il ressort du rapport du Secrétaire général que les deux tiers environ des pays en développement ont opté pour le système de la note de stratégie nationale. Néanmoins, si tant de pays restent indifférents, voire hostiles à ce système c'est qu'ils considèrent que les avantages sont minimes par rapport au volume de travail que représente l'élaboration des notes. Or cette attitude met en danger le système. C'est pourquoi il serait bon de ne pas limiter le système des notes de stratégie nationale aux activités opérationnelles des Nations Unies. Les pays donateurs devraient également s'en servir pour la coordination des activités d'assistance bilatérale, et toute la gamme des activités d'assistance serait alors exécutée de façon coordonnée et efficace. S'il y a consensus sur cette question, le Japon est disposé à utiliser au mieux le système des notes de stratégie nationale dans ses activités d'aide au développement.

66. Il est remarquable que les pays bénéficiaires aient décidé de promouvoir l'exécution nationale mais il ne faut pas oublier qu'ils ne pourront en tirer parti que s'ils disposent de la capacité administrative voulue. Il sera nécessaire d'évaluer, dans chaque pays, l'application de cette formule et la réalisation des objectifs visés, et d'apporter éventuellement les modifications nécessaires, ce qui est conforme aux recommandations 16 et 21.

67. M. AMAZIANE (Maroc) note que la crise financière de l'Organisation est d'autant plus grave que la fin de la guerre froide permettait tous les espoirs et qu'un monde meilleur était enfin à la portée de l'humanité. Qui plus est, la portée géographique des activités opérationnelles a été étendue aux États de la CEI et leur champ d'application englobe maintenant aussi la réforme de l'administration, la défense des droits de l'homme et les élections et il aurait donc fallu que des ressources financières augmentent en conséquence. Or, comme l'a noté le Secrétaire général dans son rapport (A/50/202), "le fossé entre le désir et la réalité en matière de financement des activités opérationnelles est profond et ne cesse de se creuser". Ainsi, l'APD a fortement diminué et, pour les pays membres du DAC, elle ne représente plus que 0,29 % du PNB. Les ressources de base du PNUD ont stagné en valeur réelle et il a fallu réduire de 30 % les programmes du cinquième cycle. En même temps, les pays donateurs ont nettement tendance à privilégier les projets dans des domaines qu'ils jugent conformes à leurs intérêts, ce qui constitue une érosion déplorable du multilatéralisme. Enfin, la planification à long terme est rendue plus difficile par l'imprévisibilité des ressources de l'UNICEF, du FNUAP et du PAM. Pour toutes ces raisons, il est impératif de relancer et de faire aboutir les négociations sur la mise en place d'un système de financement amélioré qui permette de disposer de ressources financières suffisantes sur une base prévisible pour les activités opérationnelles.

68. Malgré ces difficultés conjoncturelles, le système des Nations Unies a beaucoup fait, depuis l'adoption de la résolution 47/199, pour rendre sa structure plus intégrée et plus efficace et ses activités mieux définies et plus complémentaires. La note de stratégie nationale a reçu l'aval de l'écrasante majorité de pays bénéficiaires. L'harmonisation des cycles de programmation se poursuit, l'approche-programme gagne du terrain et l'exécution nationale devient la norme dans les activités opérationnelles de développement. Le système des coordonnateurs résidents a été renforcé, les organismes des Nations Unies ont continué à déléguer les pouvoirs à leurs bureaux extérieurs et le partage des locaux et des bureaux est de plus en plus fréquent.

69. Pourtant, de sérieuses lacunes restent encore à combler au niveau de la simplification et de l'harmonisation des procédures. La complexité des procédures des Nations Unies entraîne, pour les pays en développement, un surcroît de travail qui fait obstacle à l'application de la formule de l'exécution nationale. Tous les organismes ne sont pas favorables au partage des locaux et certains sont peu enclins à participer au système de coordination. En l'absence d'une définition claire de l'approche-programme, certains pays se sont livrés à des expériences qu'il conviendrait d'analyser, d'autres se sont bornés à réduire le nombre des petits projets.

70. L'élaboration de la note de stratégie nationale est une tâche longue et complexe et, de plus, ce système est trop influencé par le coordonnateur résident et les priorités du PNUD.

71. L'examen triennal en cours des activités opérationnelles s'inscrit dans un contexte de crise financière dont il faudra éliminer les causes profondes. Il faut espérer que les efforts des pays en développement seront pris en compte par les pays industrialisés, qui devront accroître leur contribution financière. En effet, les objectifs de progrès social et de développement humain durable doivent être poursuivis par tous, individuellement et collectivement, selon le principe du partage équitable des responsabilités.

72. Mme POLLACK (États-Unis) se félicite des progrès réalisés en matière de notes de stratégie nationale et d'approche-programme. Il est bon également que les institutions de Bretton Woods cherchent à collaborer plus étroitement avec les organismes de développement du système des Nations Unies.

73. Le rapport du Secrétaire général contient des recommandations précises fort utiles, notamment en ce qui concerne l'évaluation, le suivi et le bilan, le renforcement des capacités et le système des coordonnateurs résidents.

74. La délégation des États-Unis souscrit à la recommandation 23 et note avec satisfaction que l'évaluation de certains aspects des activités opérationnelles sera un élément clef du prochain examen triennal. Tous les organismes devraient y participer activement. Les organismes de développement des Nations Unies pourraient améliorer l'intégration de leurs activités opérationnelles, par exemple en adoptant une procédure unifiée, en reconnaissant l'importance d'un processus d'évaluation et en veillant à tirer parti des enseignements dégagés dans les nouveaux programmes.

75. Le renforcement des capacités est un élément essentiel si l'on veut donner aux gouvernements et aux citoyens la responsabilité du processus de développement. L'exécution nationale en est une composante majeure, sans laquelle aucune activité de développement ne serait viable. Elle ne saurait cependant être considérée comme l'objectif ultime des efforts de renforcement des capacités. Le système des Nations Unies a le privilège – sinon les moyens dès maintenant – d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités de conception et d'analyse des politiques, de formulation des stratégies et d'évaluation des besoins. Il s'agit de renforcer les capacités à tous les niveaux de la société, ainsi que le prévoit la recommandation 22.

76. En même temps que l'on renforce le système des coordonnateurs résidents, il faudrait améliorer le dialogue au niveau national. Les récentes conférences internationales sur la population, le développement social et les femmes font que l'on attend beaucoup des organismes des Nations Unies. Or, il faut cesser d'escompter des transferts illimités de ressources et définir des priorités précises. Il importe de plus en plus, pour le succès du système des coordonnateurs résidents, que les gouvernements soient en mesure de structurer clairement leurs politiques et leurs programmes. De plus, comme dans tout système, la cohérence à tous les niveaux est nécessaire, d'où l'intérêt des recommandations 9 et 10.

77. La résolution 47/199 contient des directives claires concernant l'harmonisation des procédures et les locaux et services communs. Il n'est pas évident toutefois que les organismes intéressés soient déterminés à obtenir des résultats concrets. Ce n'est qu'à ce prix que le système pourra faire face de façon efficace et cohérente aux besoins des pays en matière de développement.

78. Trois points appellent des éclaircissements. Tout d'abord, l'utilité du système de notes de stratégie nationale (recommandation 20) n'est pas encore établie et il n'est pas certain que les commissions régionales puissent et doivent prendre des responsabilités en la matière. Ensuite, si l'exécution nationale est essentielle pour la viabilité à long terme, il faut en même temps renforcer la responsabilité. Des normes internationalement admises en la matière doivent être en place à cet effet. Enfin, les modes de financement des activités opérationnelles ont certes changé au cours des 10 dernières années, mais ce n'est pas dans le cadre de l'examen triennal des orientations qu'il faut rechercher des moyens d'améliorer ce financement. D'autres contextes seraient plus appropriés.

79. Mme RADUCHOWSKA-BROCHWICZ (Pologne) note avec satisfaction le rôle joué par le Comité consultatif pour les questions relatives au programme et aux opérations dans l'application de la résolution 47/199, s'agissant en particulier de renforcer le système des coordonnateurs résidents, de promouvoir l'exécution nationale des projets, d'adopter une interprétation commune de l'approche-programme et de formuler des directives concernant le système de notes de stratégie nationale. Ceci est vrai également du Groupe consultatif mixte des politiques et de ses organes subsidiaires.

80. Si beaucoup a déjà été fait, il convient d'améliorer encore l'efficacité du système des Nations Unies dans le domaine du développement. Nombre de recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général doivent

également être examinées dans d'autres contextes, notamment celui de la restructuration et revitalisation du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Il s'agit avant tout du rôle du Conseil économique et social, dont il faudrait modifier les méthodes de travail. Il faudrait cependant disposer d'informations plus précises sur la façon dont elles seraient mises en oeuvre, notamment en ce qui concerne la recommandation 3.

81. L'un des problèmes les plus importants qui se posent concerne le renforcement des capacités et la Pologne souscrit pleinement aux recommandations contenues dans le rapport. Il faudrait également s'attacher à améliorer la coordination des activités des organismes des Nations Unies, par le biais des coordonnateurs résidents, auxquels il faudrait donner les outils nécessaires pour un travail efficace. Il faut aussi se féliciter de la décision du Conseil d'administration du PNUD concernant l'utilisation de 1,7 % des ressources du PNUD à l'appui des fonctions de coordonnateur résident. La Pologne aimerait avoir plus de précisions sur le comité d'examen unique (recommandation 10). La question du contrôle et de l'évaluation de l'impact des activités de développement devrait également retenir l'attention.

82. La Pologne n'est pas prête à donner son appui à la recommandation 20, concernant la note de stratégie régionale, tout en pensant que les facteurs régionaux prennent une importance croissante dans les politiques nationales de développement. La souplesse dans le choix des politiques est l'élément le plus important dans l'efficacité du rôle joué par le système des Nations Unies. La note de stratégie nationale est nécessaire, mais elle devrait être conçue en fonction de la situation et des besoins des différents pays.

83. La Pologne se félicite de la formule de l'exécution nationale, dans les activités opérationnelles des organismes des Nations Unies, qui peut largement contribuer au renforcement des capacités nationales, dont l'utilité doit clairement apparaître aux gouvernements. La coopération, les apports de fonds et de technologie ainsi que la coopération technique en sont grandement facilités.

84. M. LAING (Belize) partage les vues exprimées par la délégation des Philippines au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par la délégation de la Trinité-et-Tobago au nom de la Communauté des Caraïbes. Le Belize souscrit dans l'ensemble au rapport du Secrétaire général (A/50/202) et se réjouit en particulier de la tendance à améliorer la coordination des activités menées par les divers organismes et à en accroître l'efficacité. Il faut se féliciter notamment des progrès réalisés sur divers points de la résolution 47/199, s'agissant notamment du recrutement des coordonnateurs résidents et de la décentralisation des bureaux régionaux. Le système des notes de stratégie nationale ouvre certes de nombreuses possibilités, mais il serait bon que les organismes, notamment le PNUD, offrent des possibilités de formation à l'élaboration de ces notes. Le Belize souscrit également à la recommandation 15; le coordonnateur résident peut jouer un rôle de catalyseur à cet égard.

85. La question du renforcement des capacités n'est jamais traitée en détail dans le rapport. Il s'agit pourtant d'un besoin urgent, dans bien des pays, pour diverses raisons.

86. La coordination régionale n'est pas traitée en détail dans le rapport. Or, dans le cas particulier du Belize, en l'absence d'un coordonnateur résident, les organismes compétents ont quatre bases, dans les deux sous-régions dont le Belize fait partie. Un plus grand dialogue entre les différents organes et une plus grande coordination sont donc nécessaires. L'annexe au rapport du Secrétaire général contient une analyse particulièrement intéressante du rôle joué par la communauté des donateurs, qui est extrêmement utile sans pouvoir se substituer cependant aux autorités locales. Il convient de mentionner aussi la recommandation 1, concernant le rôle du Conseil économique et social au niveau de la cohérence des activités, et les recommandations 6 et 7 concernant des ressources. Il est urgent à cet égard que l'Assemblée générale aborde le problème du financement de l'Organisation et des activités de développement.

87. Enfin, le Belize note avec satisfaction que le PNUD s'est empressé de signaler, lors de la publication du Rapport sur le développement humain, les problèmes posés par la compilation des données concernant le Belize, ce qui a évité les conséquences négatives de données inexactes, qui provenaient de sources extérieures.

La séance est levée à 13 h 5.